



**ASSEMBLÉE
NATIONALE**

COMMISSION DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La présidente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Paris, le 15 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du suivi de la crise sanitaire et de la mission d'information de la Conférence des présidents sur le covid-19, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a mis en place plusieurs groupes de travail thématiques.

Le groupe de travail sur les réseaux diplomatiques, consulaires et culturels, co-animé par Frédéric Petit et Christophe di Pompeo (composition en annexe), a formulé une série de recommandations sur la sauvegarde des réseaux de notre diplomatie d'influence, qui ont été adoptées par le bureau de la commission des affaires étrangères du 13 mai et que je vous transmets aujourd'hui.

Notre diplomatie d'influence est menacée par la crise que nous traversons, qui est venue se superposer à des fragilités préexistantes. Il est donc essentiel de prendre en urgence plusieurs mesures, tout en préparant dès à présent la sortie de crise et les réformes qui devront l'accompagner.

Les mesures substantielles annoncées en faveur de la préservation du réseau d'enseignement français à l'étranger, dans le cadre du dispositif de soutien aux Français de l'étranger, vont dans la bonne direction. Nous prêtons dans nos recommandations une attention particulière aux modalités de répartition de l'aide financière prévue, qui devrait pouvoir bénéficier à l'ensemble du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

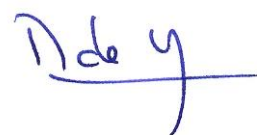
Copie : M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères

M. Jean-Yves LE DRIAN
Ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Nous espérons que ces propositions pourront être utilement intégrées aux différentes mesures qui seront mises en œuvre et proposons que celles-ci puissent faire l'objet d'un suivi régulier de notre commission.

Au-delà des recommandations relatives à notre réseau d'enseignement à l'étranger, certaines, qui ont vocation à être complétées par notre groupe de travail, portent également sur la sauvegarde de notre réseau culturel.

Certains de l'attention que vous porterez à nos recommandations, nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Marielle de SARNEZ

Composition du groupe de travail sur les réseaux diplomatiques,
consulaires et culturels

Marielle de Sarnez
Samantha Cazebonne
Alain David
Christophe Di Pompeo
M'jid El Guerrab
Anne Genetet
Michel Herbillon
Christophe Naegelen
Frédéric Petit
Didier Quentin
Sira Sylla



COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Recommandations de la Commission des affaires étrangères
pour la sauvegarde des réseaux d'influence
Cahier des charges**

Les réseaux de la diplomatie d'influence ont été mis à l'épreuve par la crise sanitaire, économique et sociale entraînée par la pandémie de covid-19. La réponse à apporter pour la sauvegarde des réseaux doit se faire en plusieurs temps. Une réponse d'urgence, pour répondre aux besoins budgétaires et opérationnels immédiats et limiter le risque d'hémorragie, et, sans attendre, une préparation de la sortie de crise, avec un impératif commun : la sauvegarde de réseaux qui jouent un rôle crucial dans notre diplomatie d'influence.

C'est tout le sens du cahier des charges présenté par la Commission. La mise en œuvre de ces recommandations, si elles étaient retenues, pourrait faire l'objet d'un suivi régulier de la part de la Commission dans le cadre d'un dialogue constructif avec l'interlocuteur qui serait désigné au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

1. L'aide financière apportée au réseau d'enseignement français à l'étranger doit être diffusée le plus largement possible.

Afin de tenir compte des difficultés juridiques de l'opérateur pour acheminer une aide vers les établissements partenaires et conventionnés, par opposition aux établissements en gestion directe, il conviendrait de mobiliser tous les canaux possibles de diffusion de l'aide de trésorerie qui prend la forme d'une avance de l'Agence France Trésor, à hauteur de 100 millions d'euros.

Si la piste de conventionnements ponctuels de l'AEFE pour apporter une aide à des établissements conventionnés et partenaires mérite d'être creusée, d'autres canaux doivent pouvoir, le cas échéant, être mobilisés, tels que les subventions distribuées par les postes diplomatiques, dans la mesure où le droit local le permet.

2. Les services compétents des postes diplomatiques doivent pouvoir être sollicités pour fournir une assistance juridique aux associations de droit local et aux familles non françaises, afin qu'elles puissent se saisir des possibilités offertes au plan local.

En complément du renforcement à hauteur de 50 millions de l'enveloppe destinée aux bourses scolaires attribuées aux familles d'élèves scolarisés dans le réseau d'enseignement français à l'étranger, une aide juridique locale pourrait être apportée, aux familles comme aux établissements de droit local, pour les aider à se saisir des aides déployées dans leur Etat de résidence.

3. Les redéploiements de crédits rendus possibles sur le programme budgétaire 185 *Diplomatie culturelle et d'influence* doivent être mobilisés pour apporter une aide d'urgence.

Dans l'immédiat, la fongibilité budgétaire sur le programme 185 doit être mise en œuvre pour redéployer des crédits non utilisés, afin d'apporter une aide d'urgence aux structures qui font face à des charges fixes malgré des pertes de ressources, telles que les Alliances Françaises dont certaines sont menacées de fermeture.

4. Pour répondre aux besoins créés par la crise, une ligne budgétaire nouvelle unique pourrait être créée dans le programme 185, au titre de l'action *Sauvegarde des réseaux d'influence*.

Afin d'apporter une visibilité suffisante sur le moyen terme aux acteurs de la diplomatie culturelle et d'influence une ligne budgétaire d'urgence pourrait être créée. Cette ligne serait abondée par le montant global négocié dans le cadre d'un prochain projet de loi de finances rectificative pour l'ensemble des réseaux. Les autres lignes du programme 185 resteraient inchangées.

5. Chaque poste diplomatique pourrait élaborer un plan de crise portant sur les différentes dimensions de la diplomatie d'influence.

Chaque poste diplomatique pourrait réaliser un « Plan de crise École-Culture-Francophonie », qui établit sur le terrain, pour chaque établissement homologué, pour chaque institut français, et pour chaque alliance française, le diagnostic de la situation financière (accompagné de la situation comptable 2019 et du chiffre d'affaires), matérielle (conditions et besoins pour accueillir et assurer l'enseignement à distance si incapacité d'accueillir en mai, juin ou septembre) et sanitaire (besoins matériels sanitaires, conditions d'hygiène, frais de sécurisation).

Une cellule du MEAE serait chargée en amont de la validation des plans de crise de chaque poste, du suivi des affectations, et, en aval, du contrôle et des retours d'expériences de chaque opération.

Ses conclusions seraient transmises aux parlementaires intéressés.

6. Dans un second temps, chaque poste pourrait établir, sur cinq ans, des « plans post-covid-19 » dans les différents domaines de la diplomatie d'influence (éducation, francophonie, coopération scientifique et universitaire, etc.).

Les « plans post-covid-19 » pourraient être réalisés par pays ou par région, d'ici le 31 juillet 2020. Dans la mesure où de tels plans devraient tenir compte des différences d'impacts de la crise, des enjeux locaux, ils pourraient être très différents entre eux.

Ces plans, ou leur équivalent, seraient réalisés par les postes diplomatiques, en consultation avec les représentants des acteurs de terrain concernés : élus locaux, associations de parents d'élèves, conseil d'administration des structures de droit local, Alliances Françaises, représentants des différents statuts de personnel, organismes publics du pays d'accueil éventuellement concernés.

Ils pourraient également être transmis aux parlementaires intéressés.

7. À moyen terme, il faudra engager une réflexion sur l'avenir des réseaux et des opérateurs de la diplomatie d'influence.

Cette crise a créé des fragilités, mais elle en a également révélées. Il sera essentiel de la transformer en opportunité pour accompagner nos réseaux sur le long terme.

Afin de préparer au mieux la sortie de crise et d'assurer la sauvegarde des outils de notre diplomatie d'influence, une réflexion pourrait être engagée, à échéance du vote de la loi de finances pour 2021, de façon concertée et en associant les parlementaires, sur la réforme des opérateurs concernés. Cette réflexion pourrait aboutir à l'élaboration d'un « contrat d'objectifs et de moyens post-covid-19 » pour chaque opérateur concerné, dont l'AEFE et l'Institut Français de Paris. Ils porteraient sur la période 2021-2023, quelle que soit l'échéance du contrat d'objectifs et de moyens interrompu par la crise, et intégreraient des indicateurs par région ou par pays, liés à la sortie de crise, tels que, pour l'AEFE, le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau, ou les résultats aux examens nationaux.